



Service Social Conseil en Entreprises

ECOUTER ANALYSER ORIENTER AIDER INFORMER SOUTENIR

13 ALLEE DES COMTES
67200 - STRABOURG
FRANCE

Siret : 50922411900024

Email : clara.kohl@ssce.eu
Clara KOHL - Gérante

FACTURE

N° : 2024.0321
Date : 02/09/2024
N° client : CLT00000016

LILLY FRANCE

24 BOULEVARD VITAL BOUHOT
CS 500004
92521 NEUILLY SUR SEINE Cedex
FRANCE

Réf. : Réf. à DEV00000046 - Bon de commande ZB-701871

Suite à la demande de Mme **Pascale Wendling** concernant une nouvelle demande de médiation entre un manager et son N-1 voici notre proposition d'intervention de Médiation.

- Réunion en visio Médiatrice / P. Wendling
- 2 entretiens individuels de 1h30 en présentiel sur site sur la même matinée
- 1 réunion commune en personne sur site d'une durée évaluée à 3h30
- 2 déplacements sur site (temps et frais de déplacement)
- 1 rapport au client
- Une réunion en zoom de restitution

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Intervention	1,00		1 450,00 €	1 450,00 €	20,00%

Détail de la TVA				Total HT	1 450,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	290,00 €
Normale	1 450,00 €	20,00%	290,00 €	Total TTC	1 740,00 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	1 740,00 € au 02/10/2024

Coordonnées bancaires	
Nom	LCL
IBAN	FR25 3000 2085 0000 0072 3995 C86
BIC	CRLYFRPP

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).